



**GRUPE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE POUR LE SUIVI BUDGETAIRE DES
ALLOCATIONS AFFECTEES A LA PLANIFICATION FAMILIALE**

Ministère de la Santé, Gestion 2021

***ASPIRATIONS, PREOCCUPATIONS ET REQUETES PRIORITAIRES DE LA SOCIETE CIVILE
POUR LE BUDGET EXERCICE 2021***

« Ne laisser personne de côté »

Novembre 2020

Introduction

Depuis 2011, le Bénin fait face à de nombreux défis démographiques et sanitaires qui ont des conséquences néfastes sur le développement social et économique du pays. En effet, il a fait de la promotion de la planification familiale une priorité nationale, inscrite dans le cadre de l'effort de réduction de la mortalité maternelle et infantile et s'est fixé pour objectif de faire passer le taux de prévalence contraceptive de 17% en 2017 à 22% en 2020 (de 5,4% à 10% pour les adolescents et jeunes de 15 à 24 ans). Pour réussir ce défi, le Bénin a élaboré le Plan d'Action Nationale Budgétisé de la Planification Familiale qui est à sa deuxième génération (2019 – 2023). Ce plan est apparu en effet, comme la stratégie appropriée pour améliorer les indicateurs de développement socioéconomique y compris la maîtrise de la fécondité, la baisse des taux de mortalités maternelle et infanto-juvénile et le maintien de la santé et du bien-être des femmes et de leur famille. Au regard du contexte actuel de la santé sexuelle reproductive des adolescents et jeunes, la situation reste préoccupante selon l'EDSBV 2017-2018, avec un taux de prévalence contraceptive 12,4% s'inscrivant parmi les plus faibles de la sous-région avec l'indice synthétique de fécondité élevé (5,7 enfants par femme) ; le taux de Mortalité Maternelle est de 391 décès maternels/100 000 nouveaux nés et les besoins non satisfaits en planification familiale sont de 32,3%. De même, les résultats du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-4), montrent le rythme croissant de la démographie qui est de (3,5% par an). Il va s'en dire que les projections démographiques montrent que d'ici 2030, le Bénin verra sa population augmentée à 16,6 millions d'habitants. Cette croissance entrainera des conséquences sur tous les secteurs de développement socio-économique (santé, éducation, habitat, besoins en nouveaux emplois, exode rural massif, etc.).

En réponse à cette situation aggravante et dans le cadre du repositionnement de la PF, le Bénin a participé de manière active à l'instar des pays francophones de l'Afrique de l'Ouest à la conférence sur « Population, Planification Familiale et développement : l'urgence d'agir » du 8 au 10 février 2011 à Ouagadougou. Le Bénin a aussi pris part aux différentes conférences sur la PF dont celle de Saly Mbour au Sénégal sur « l'engagement de la société civile en faveur de la planification familiale » en Septembre 2011, celle de Dakar en Novembre 2011, celles de Londres tenue en juillet 2012 et 2017 et les différentes conférences internationales sur la planification familiale. Afin de donner suite aux engagements pris lors de ces conférences, le Bénin a développé à travers un processus participatif et inclusif, un Plan d'Action National Budgétisé de Planification 2014-2018 et vient de boucler l'exercice de conception d'un nouveau

PANB 2019-2023. Ce plan d'action de deuxième génération s'aligne sur le but et les objectifs de la Politique Nationale de Développement (2018-2025) qui intègre la Politique Nationale de Développement Sanitaire (PNDS) 2009-2018 et capitalise les acquis et points à améliorer du plan d'action national budgétisé de Planification 2014-2018.

Ces différents documents contribuent aux résultats souhaités en santé sexuelle reproductive notamment la planification familiale. L'apport de la société civile a été d'une grande importance pour le repositionnement de la PF dans les décisions et les stratégies sanitaires en vue de faciliter l'accès aux services de la PF à tous. Le présent mémorandum fait le point des aspirations et préoccupations des OSC ainsi que des acteurs étatiques et prestataires en vue d'une action concertée pour relever les défis liés au repositionnement de la planification familiale en 2021.

I - CONSTATS EN 2020 ET 2021

1- Autorités ministériels

La question de la planification familiale reste une priorité pour le gouvernement à travers le Ministère de la Santé. Après une analyse approfondie sur les éléments justificatifs du financement des programmes de Santé Sexuelle Reproductive des Adolescents et jeunes, il ressort que les défis à relever sont énormes et auxquels il faut trouver des solutions appropriées.

1.1. Problèmes identifiés :

- Le nombre des adolescents, des jeunes et des Femmes en Age de Procréer augmente de jour en jour et ont besoin des services efficaces et adaptés en santé sexuelle,
- Les centres conviviaux d'offre de service en santé sexuelle reproductive sont en nombre insuffisant sur le territoire national,
- Les produits contraceptifs (courts durée d'action ou à longue durée d'action) sont souvent en nombre insuffisant par rapport à la demande. D'où la rupture fréquente observée dans les centres de prise en charge,
- Les besoins exprimés en financement de la Planification Familiale ne sont pas souvent en adéquation avec les provisions réalisées,
- Le Bénin ne détient pas une souveraineté en matière de politique de santé sexuelle reproductive des adolescents et jeunes. Ce sont les partenaires tels UNFPA, IPPF etc. qui mettent à disposition du Bénin la grande partie des produits contraceptifs de toute catégorie.

1.2. Les défis essentiels sont les suivants :

- Manifestation de la volonté politique à travers des actes concrets pour la mise en œuvre du Plan d'Action National Budgétisé de la Planification Familiale 2019-2023,
- Consacrer une ligne budgétaire spécifique à la Planification Familiale dans les programmes et projet de l'ANSSP et son exécution immédiate au bénéfice des adolescents, jeunes et Femmes en Age de Procréer,
- Augmenter les ressources domestiques globales de l'achat des produits contraceptifs suivant les prévisions du PANB pour l'année 2021 en vue d'espérer inverser la tendance relative aux besoins non exprimés,
- Former les acteurs du secteur aux outils de gestion planifiée de la PF dans les différents ministères et dans les ONG nationales,
- Multiplier les centres conviviaux de jeunes dans tous les départements du Bénin pour assurer un service permanent en PF.

2- Organisations de la Société Civile

En référence aux actions de plaidoyers et de sensibilisations réalisées ces deux dernières années, les Organisations de la Société Civile (OSC) ont continué à manifester leur adhésion à une Planification Familiale pour tous notamment pour les adolescents, les jeunes et les Femmes en Age de Procréer. A l'issue de l'atelier d'élaboration d'argumentaire du plaidoyer pour le décaissement des 300 000 000 FCFA et du suivi budgétaire en matière de financement de la PF, tenue à Ouidah le 15 septembre 2020 et organisé par l'ONG GRAFED et Social Watch Bénin, les réflexions ont donné les résultats suivants :

2.1. Problèmes identifiés

- Les ressources allouées chaque année à la Planification Familiale sont insignifiantes en rapport avec la demande croissante des produits contraceptifs et services de santé sexuelle reproductive,
- Mauvaise communication autour des produits de la planification familiale qui ralentit les progrès envisagés sur la PF au Bénin,
- Les centres de prise en charge sont désuets et sans services continue en PF,
- La rupture considérable des produits contraceptifs répétitif chaque année,

- L'absence de coordination des actions en faveur de la PF par les acteurs au niveau des ministères,
- Le coût élevé des services offerts par les centres de prise en charge,
- La qualité de service de certains prestataires aux bénéficiaires,
- L'environnement défavorable à l'éducation à la santé sexuelle,
- Les services de SR/PF sont bien souvent inadaptés aux jeunes,
- L'accès des jeunes aux services et produits de PF demeure donc un défi en l'absence de leur prise en compte suffisante dans l'élaboration des politiques de PF.

Ces différents éléments sont nourris par des facteurs socioculturels et religieux, le manque de dialogue communautaire sur la PF et de sensibilisation des parents ainsi que le faible plaidoyer en faveur des jeunes.

2.2. Les défis essentiels sont les suivants :

- Parvenir à un montant de 300 000 000 FCFA pour l'achat des produits contraceptifs pour l'année 2021,
- Renforcer les services SR/PF en formant les prestataires aux nouveaux outils de gestion des produits et des bénéficiaires,
- Augmenter de 10% chaque année, le budget alloué à la l'achat des produits contraceptifs pour essayer de respecter les accords signés par le Bénin à Ouagadougou et à Londres en 2017,
- Renforcer la communication autour de la nécessité d'adoption des produits contraceptifs par tous en vue de réduire les risques liés aux grossesses précoces non volontaires, aux IST et aux MST,
- Mettre en place les mécanismes d'accès facile aux services SSR/PF pour satisfaire au mieux à la demande quel qu'en soit le produit PF sollicité,
- Décaisser à temps réel, les montants d'achat des produits contraceptifs en vue d'un suivi efficace des actions de suivi budgétaire Planification Familiale.

1- Priorités du groupe Suivi Budgétaire Planification Familiale pour un suivi efficace

- a) Faire le suivi du PANB 2019 – 2023 ;
- b) Elaborer chaque année un rapport alternatif sur la Planification Familiale,
- c) Conduire un plaidoyer participatif chaque année en vue de l'augmentation du budget consacré à l'achat de produit contraceptif de 10% (année N+1),
- d) Participer aux sommets sur la PF en vue de défendre les initiatives du Bénin pour la PF,

2- Recommandations à l'endroit du Ministère des Finance et de la Santé

- a) Impliquer tous les acteurs et les OSC du sous-secteur de la Santé Sexuelle Reproductive à la mise en œuvre du PANB 2019-2023,
- b) Faciliter le suivi budgétaire des projets et programmes de la Planification Familiale,
- c) Organiser des revues annuelles sur la mise en œuvre du PANB 2019-2023,
- d) Accompagner les acteurs de la société civile dans les initiatives en faveur de la SSR et de la PF,